

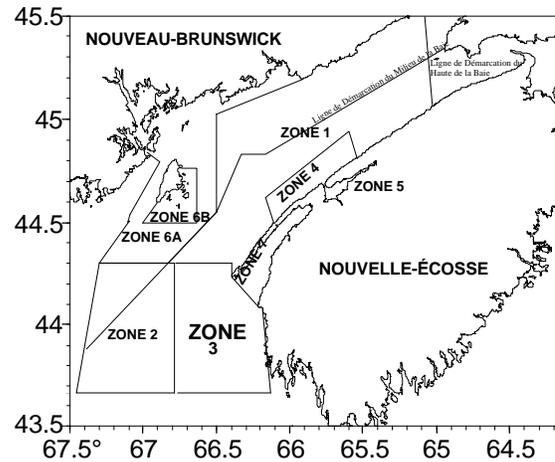
## Pétoncle de la zone 6, sud-ouest du Nouveau-Brunswick

### Renseignements de base

Le pétoncle géant *Placopecten magellanicus* vit uniquement dans l'Atlantique nord-ouest, entre la Virginie et le Labrador. Dans cette région, les pétoncles sont concentrés en groupes géographiquement distincts, permanents, appelés « gisements », dont bon nombre contribuent à des exploitations commerciales de valeur. Les plus grands gisements se trouvent en haute mer et dans la baie de Fundy, le long de la côte de la Nouvelle-Écosse. Les pétoncles de différents gisements et de différentes parties des grands gisements ont des rythmes de croissance et des taux de rendement en chairs différents.

Contrairement à de nombreuses espèces de pétoncles d'importance commerciale, les sexes chez le pétoncle géant sont distincts. Les gonades des mâles sont blanches l'été, tandis que celles des femelles sont rouge vif. Les oeufs et le sperme sont libérés dans l'eau et la fécondation a lieu dans la mer. Le frai commence vers la fin d'août ou au début de septembre et les larves dérivent dans l'eau pendant près d'un mois avant de s'établir au fond, en octobre.

La zone 6 est exploitée par deux flottilles à accès limité. Les restrictions de pêche incluent la taille des engins, des fermetures saisonnières, une hauteur minimale de coquille et un compte minimal de chairs, avec un total autorisé des captures pour la flottille autorisée à pêcher dans toute la baie.



### La pêche

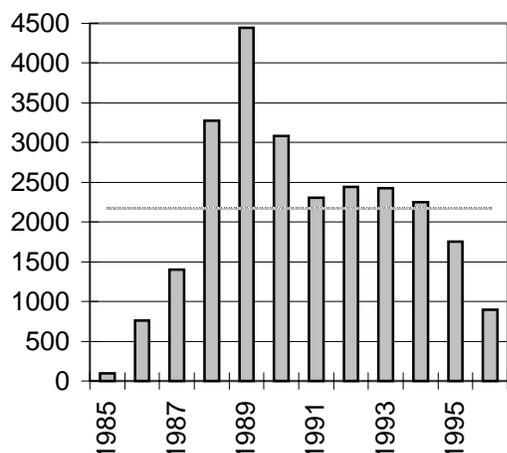
Les débarquements de toutes les flottilles dans l'ensemble de la baie de Fundy ont diminué de 49 % en 1996, par rapport à 1995, même en incluant des captures de 76,7 tm dans la ZPP 29, en dehors de la zone de pêche réglementaire. La valeur des débarquements était d'environ 13,9 millions de dollars.

### Débarquements (tm)

Moy. 85-90	1991	1992	1993	1994	1995	1996*
2 319	2 304	2 443	2 429	2 254	1 754	900

\*données préliminaires

Débarquements de pétoncles de la baie de Fundy (tm) (ligne pointillée: moyenne de la série chronologique)



Les **débarquements** de la zone 6 sont difficiles à calculer car les deux flottilles qui pêchent ensemble ont des systèmes de déclaration différents. En 1996, 154 tm de chair de pétoncle ont été débarquées dans les districts statistiques 50-53 (ce qui correspond approximativement à la nouvelle zone 6). Ces débarquements sont les plus faibles depuis le début des années 1980. Il est important de noter que, pour cette zone, le port où les pétoncles sont débarqués ne reflète pas nécessairement l'endroit où les captures ont été faites.

Résumé des débarquements de pétoncles (tm de chairs) pour le sud-ouest du Nouveau-Brunswick (districts statistiques 50 à 53)

Année	80-93			
	Moy.	1994	1995	1996*
Débarquements	336	250	229,5	154,1

\*données préliminaires

La zone 6 comprend la zone de pêche de Grand-Manan (6B) qui est relativement bien étudiée et qui a été séparée du reste de la zone 6 (6A) en attendant que l'on puisse formuler un avis scientifique pour la portion

6A. En 1997, les deux sous-zones ont été assujetties au même plan de gestion provisoire et exploitées par la flottille autorisée à pêcher dans toute la baie. La flottille qui pêche au milieu de la baie a été soumise aux mêmes restrictions quant au compte de chairs et à la taille, mais n'était pas assujettie à un TAC.

---

#### Plan de gestion provisoire de 1997

---

TAC : 50 tm

Compte de chairs : 45/500 (autrefois de 30/500g)

Poids minimal de la chair : 10 g (facultatif)

Hauteur minimale de coquille : 104 mm

Saison : Du 14 janvier au 31 mai 1997. Certains restrictions peuvent s'appliquer d'ici à ce que les ententes soient conclues avec l'industrie au sujet des plans de pêche pour les secteurs de chevauchement ou d'autres zones ou parties de zone fermées réglementées.

---

#### État de la ressource

Nous n'avons pas d'information pour la zone 6 dans son ensemble, mais le **relevé** fournit des renseignements pour la zone 6B. Des relevés de recherche ont été effectués entre 1986 et 1991, mais ont été interrompus par la suite. Le premier relevé de recherche depuis 1991 a eu lieu en septembre 1996. Les estimations d'abondance de ce relevé ont été comparées à celles obtenues dans la zone « intérieure » de 1986 à 1991. Le nombre moyen par trait normalisé (âge 1 et plus; nombre par drague à 7 pans ou 4 265 m<sup>2</sup>) était supérieur à ceux qui ont été observés de 1989 à 1991, mais notablement inférieur aux valeurs de 1986 à 1988. Le nombre par trait parmi les vieux pétoncles (âge 8 et plus) est demeuré remarquablement stable au cours de toutes les années de relevé. Le nombre de

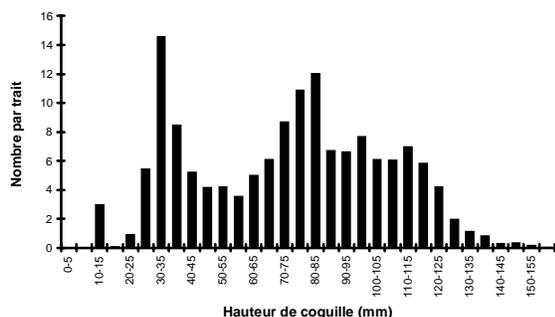
prérecrues (âges 1-3) était modéré comparativement à ceux des années antérieures, mais le nombre de pétoncles de 4 à 7 ans était passablement faible.

Indices du relevé de recherche pour la zone 6B en nombre par trait normalisé

Âges	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1996
1-3 ans	138	95	84	21	12	28	56
4-7 ans	40	135	126	81	53	67	65
8+ ans	28	30	21	24	30	30	24
Total	206	260	231	126	95	125	145

Un examen de la répartition de la hauteur de coquille normalisée dans le relevé dénote la présence d'un grand nombre de prérecrues.

Répartition selon la hauteur de coquille des pétoncles capturés dans la zone 6B, septembre 1996



### *Perspectives*

Une faible exploitation des classes d'âge récemment recrutées leur permettrait d'atteindre leur potentiel. Pour éviter le mélange des petits pétoncles et la perte de rendement des prérecrues, on recommande un compte de chairs de 30/500 g.

### *Considérations de gestion*

De nombreux pêcheurs de homard sont préoccupés par les dommages que les engins de pêche du pétoncle peuvent occasionner à l'habitat du homard et par les effets possibles

de la pêche de l'oursin vert sur l'habitat du pétoncle.

### *Pour obtenir de plus amples renseignements,*

communiquez Gestionnaire  
avec : Division de la pêche des  
invertébrés  
Direction des sciences  
Centre des pêches du Golfe  
C.P. 5030  
Moncton (N.-B.) E1C 9B6  
Téléphone : (506) 851-6204  
Télécopieur : (506) 851-2387  
C. élec.:  
ChadwickM@gfc.dfo.ca

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante :

Processus consultatif régional des Maritimes  
Ministère des Pêches et des Océans  
C.P. 1006, succursale B105  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
CANADA B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-7070  
C. élec. : v\_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse Internet : <http://csas.meds.dfo.ca>

*English version is available on request at the above address.*

